

Gaullisme.fr

Texte intégrale de la conférence de presse du 14 janvier 1963



Mesdames, Messieurs,

Je me félicite de vous voir. J'espère que notre réunion pourra contribuer à éclairer l'opinion sur les questions principales qui se posent actuellement à la France. Chacun comprendra certainement que, pour répondre à vos questions, je procède de telle façon que ce que je dirai revête le caractère d'un ensemble plutôt que d'indications de détails.

D'ailleurs, il se trouve que maintenant la France est en mesure de considérer et de traiter les problèmes, non pas sous une forme plus ou moins haletante et changeante, mais en tant que desseins continus et décisions de longue portée.

Cela dit, je demande à ceux d'entre vous qui souhaitent m'interroger de bien vouloir formuler, dès à présent, leurs questions que je grouperai pour y répondre.

Je groupe ces questions-là. Elles se rapportent d'abord, et c'est tout naturel, à l'orientation du pays au lendemain des consultations populaires récentes aux points de vue constitutionnel, politique et, du même coup, économique et social. Voilà une famille de questions qui m'ont été posées. Il y en a naturellement une tout à fait de circonstance, et d'ailleurs essentielle, qui se rapporte au Marché commun et à la candidature de l'Angleterre à ce Marché. Une question est également capitale, au sujet de la position de la France par rapport à l'affaire des Bahamas. C'est comme cela que je le comprends, n'est-il pas vrai ? 1 y a ensuite

les questions qui m'ont été posées relativement aux apports de la France et de l'Allemagne. Enfin, on m'a demandé, *ex abrupto*, si nous avons quelque chose à dire concernant le désarmement. Plus quelques questions du moment sur tel et tel État africain. Eh bien, me voilà renseigné. Je vais tâcher maintenant que vous le soyez à votre tour !

Q. — Tout le monde ici attend vos déclarations de politique étrangère, mais nous croyons qu'il serait intéressant de connaître votre vue actuelle sur la politique intérieure française, surtout sous l'angle économique et social.

Q. — Après les récentes consultations populaires françaises le référendum et les élections, comment, s'il vous plaît, envisagez-vous les perspectives politiques françaises et les perspectives du régime ?

R. — Nous allons prendre, d'abord, la question de notre situation et de nos perspectives intérieures après que le pays a, en effet, confirmé les institutions qu'il s'était votées en 1958. En décidant que le Chef de l'État sera élu au suffrage universel, en approuvant, après quatre ans d'expérience, la façon dont sont exercées les attributions du Président de la République, en consacrant le principe et les conditions d'emploi du référendum, tout le monde pense que notre pays a tranché les controverses qui s'étaient présentées en ce qui concerne le caractère, le sens, la portée, de la réforme constitutionnelle que nous avons accomplie.

Ce qui saute aux yeux, dans cette réforme constitutionnelle, c'est, me semble-t-il, qu'elle a réussi parce qu'elle correspond, avant tout, à une nécessité vraiment absolue des temps modernes. Il est banal de constater que l'évolution actuelle rend toujours et de plus en plus essentiel le rôle de l'État et il n'y a pas d'activité nationale qui, dès à présent, puisse s'exercer sans son consentement, souvent sans son intervention, et parfois sans sa direction. Tout, et même le sort de chacun, est donc lié, plus ou moins directement, à l'action des pouvoirs publics, laquelle se traduit par une orientation nationale, par des règlements et par des lois. A cette action-là, comme à toute action, il faut une tête, et comme cette tête est une personne, il convient que celle-ci reçoive l'expression personnelle de la confiance de tous les

intéressés. Il faut tenir compte aussi de ce fait écrasant que, dans la situation politique et stratégique où se trouve le monde il y a des pays en particulier le nôtre, qui sont à tout instant, on peut le dire, en danger de mort subite. D'où la nécessité pour ces pays d'avoir au sommet une autorité permanente qui soit en mesure d'assumer le destin et, le cas échéant, de prendre instantanément des décisions d'une immense portée. Ce sont ces conditions qui ont exclu dorénavant l'ancien système des partis, instables, incertain, inconstant, et ce sont ces mêmes conditions qui ont porté le pays, dans son instinct et dans sa raison, à répondre comme il l'a fait, d'abord en confirmant encore une fois les institutions nouvelles, puis en choisissant ses députés.

Pour la première fois depuis sa naissance, la République est établie dans la continuité. Assurément, les problèmes avec lesquels nous sommes confrontés comportent que demeure ouvert un libre débat d'où peuvent et doivent sortir maintes idées, propositions, améliorations, de la part de ceux qui ne sont pas de parti pris. Il ne faut pas s'attendre, bien sûr, à ce que les professionnels de la nostalgie, du dénigrement, de l'aigreur, renoncent, tout au moins pour le moment, à suer le fiel, à cracher la bile et à lâcher le vinaigre. Seulement, c'est un fait que le jeu de naguère, celui des continuelles intrigues, combinaisons, chutes, élévations, qui était pratiqué par les spécialistes, ce jeu-là ne peut pas reprendre. La simple application des dispositions de la Constitution s'y oppose et, s'il le fallait, le recours au jugement du pays serait là pour l'empêcher.

Ainsi, depuis quatre ans, la stabilité, l'efficacité des pouvoirs publics ont permis d'accomplir une œuvre dont il n'y a pas de raison que je cache qu'elle me paraît considérable. Je ne veux pas manquer, à ce sujet, d'évoquer les mérites véritablement éminents de celui que j'avais alors placé auprès de moi comme Premier ministre, M. Michel Debré, et aussi les mérites de ses collègues du Gouvernement. Maintenant il faut poursuivre la tâche sur une base de cohésion nationale plus assurée. J'y ai appelé M. Georges Pompidou ainsi que les autres ministres. Le pays a donné son accord à l'entreprise et la nouvelle Assemblée Nationale a exprimé sa confiance aux hommes¹.

Quelle est cette entreprise ? C'est tout simplement la transformation de notre pays suivant ce que commande la civilisation moderne. Transformation qui s'applique d'abord à la condition de l'homme. Tous ces biens matériels

et spirituels auxquels chacun souhaite accéder, il s'agit de les rendre de plus en plus accessible, d'abord en multipliant le nombre, puis en procurant des moyens accrus pour les acquérir. Cette transformation touche aussi à la vie collective dont il faut s'efforcer qu'elle soit de plus en plus aisée et de plus en plus féconde, et cela pour les familles, pour les villes, pour les campagnes, pour les professions : d'où la nécessité de ces investissements sociaux qui s'appellent l'Éducation, le Logement, l'Hospitalisation, l'Équipement urbain, agricole, sportif.

Transformation qui embrasse l'ensemble de la nation ; soit par l'aménagement de son activité et de son administration sur son propre territoire ; soit par le resserrement de ses rapports avec les autres États, en particulier avec ses voisins, puis avec ceux qui sont portés par leurs besoins ou par leurs tendances à coopérer de préférence avec elle. Enfin, cette transformation vise la mise sur pied des moyens destinés à nous défendre. Il va de soi que tout cela doit être rigoureusement lié au développement de notre économie, faute de quoi les rémunérations et les dépenses subissant des hausses effrénées, nous en reviendrions très vite à l'inflation. Mais si nécessaire, si juste, si désiré que soit ce progrès, la France se connaît assez bien pour savoir qu'il n'y a pas de théorie qui puisse faire jaillir d'elle, tout à coup, les richesses de l'Eldorado.

Tout ce que nous voulons avoir en plus de ce que nous avons ne proviendra que de l'augmentation régulière de notre produit national. Il n'y a pas une seule société humaine dans le monde, quel que soit son régime politique, économique et social, qui puisse nourrir le progrès autrement que par l'expansion.

Notre expansion à nous est, dans l'ensemble, en bonne voie. Pour le constater, en dehors même des statistiques, il n'y a qu'à regarder la masse croissante des choses que l'on achète, le nombre de plus en plus grand des écoles, des logements, des hôpitaux, qui sont construits, le développement de la distribution de l'eau, de l'électricité, du gaz, du pétrole, la foule grandissante des autos sur toutes nos routes. Naturellement, la distribution de tout ce qui est produit, compte tenu de ce qui est dû à l'esprit d'entreprise, aux biens qui sont investis, à la valeur et à la hiérarchie professionnelle, cette distribution doit être plus équitable qu'elle ne l'est. Si la répartition de notre revenu national s'est certainement améliorée, il faut poursuivre dans cette voie. Mais, de toute manière, pour devenir plus prospères, il y a des conditions à remplir qui, toutes, exigent le travail et impliquent l'évolution.

Il s'agit de multiplier et de développer les moyens dont nous disposons, ce qui incombe à la recherche scientifique et technique et ce qui

¹ Le 13 décembre 1962, l'Assemblée Nationale a approuvé par 268 voix contre 116 et 69 abstentions une déclaration de politique générale du gouvernement Pompidou.

exige des investissements continus et rigoureux prélevés sur les bénéfices obtenus. Il s'agit de tirer de ces moyens un rendement meilleur et cela ne peut résulter que du travail fourni et de l'élévation des capacités professionnelles déployées. Il s'agit de faire en sorte que tous ceux qui accomplissent l'œuvre économique soient mieux informés de ses réalités et participent d'une manière plus effective à ses responsabilités, ce qui implique à la base une association plus étendue du personnel à la marche des entreprises et au sommet la collaboration plus étroite des représentants des activités nationales, économiques, sociales, administratives, culturelles, aux travaux des Conseils où sont élaborés et contrôlés le développement de nos régions et celui de notre pays. Il s'agit enfin de maintenir notre effort suivant les conditions qui nous sont imposées pour quelques années encore. Les destructions et les pertes que nous avons subies au cours des deux dernières guerres mondiales et la lamentable dénatalité d'autrefois font que notre population active doit accomplir la tâche du développement national tout en portant la charge et le devoir d'aider un nombre relativement très grand de vieilles gens à finir dignement leur vie, d'assurer l'existence, la croissance, et l'éducation d'une jeunesse maintenant multipliée mais qui n'a pas encore abordé l'œuvre économique. Voilà de quoi dépendent la prospérité et la puissance de la France.

Eh bien ! nous nous sommes fixé à cet égard les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir ; nous nous les sommes fixés par le Plan, dont toutes les parties sont étroitement liées, qui s'étend sur quatre années et qui mesure pour cette durée un progrès déterminé et prépare pour la suite une nouvelle et rationnelle avance. Ce plan est notre Plan, l'essentiel de notre politique économique et social c'est de l'appliquer nettement et fermement.

Notre solidité nous le permet dorénavant, à moins que quelque drame extérieur, qui serait provoqué par l'ambition des autres — car il ne le sera pas par notre propre ambition — ne vienne tout compromettre. A part cette circonstance dramatique, le bien de la France et celui des Français dépendent tout simplement d'éléments longtemps éprouvés : le travail, l'ordre et la paix.

Q - Pourriez-vous définir explicitement la position de la France face à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun et l'évolution de leur vie politique respective ?

Voilà une question claire à laquelle je vais m'efforcer de répondre clairement.

Quand on parle d'économie et, à plus forte

raison, quand on en fait, il faut que ce que l'on dit et ce que l'on fait soient conformes aux réalités, parce que, sans cela, on va à des impasses et même, quelquefois, à la ruine.

Dans cette très grande affaire de la Communauté économique européenne et aussi dans celle de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne, ce sont les faits qu'il faut d'abord considérer. Les sentiments, si favorables qu'ils puissent être et qu'ils soient, ne sauraient être invoqués à l'encontre des données réelles du problème. Quelles sont ces données ?

Le Traité de Rome a été conclu entre six États continentaux. Des États qui, économiquement parlant, sont en somme de même nature. Qu'il s'agisse de leur production industrielle ou agricole, de leurs échanges extérieurs, de leurs habitudes et de leurs clientèles commerciales, de leurs conditions de vie et de travail, il y a entre eux beaucoup plus de ressemblances que de différences. D'ailleurs, ils sont contigus, ils s'interpénètrent, ils se prolongent les uns les autres par leurs communications. Le fait de les grouper et de les lier entre eux de telle façon que ce qu'ils ont à produire, à acheter, à vendre, à consommer, ils le produisent, l'achètent, le vendent, le consomment, de préférence dans leur propre ensemble est donc conforme aux réalités.

Il faut ajouter d'ailleurs qu'au point de vue de leur développement économique, de leur progrès social, de leur capacité technique, ils vont en somme du même pas et ils marchent d'une façon fort analogue. Encore, se trouve-t-il qu'il n'existe entre eux aucune espèce de grief politique, aucune question de frontière, aucune rivalité de domination ou de puissance. Au contraire, ils sont solidaires à cause, d'abord, de la conscience qu'ils ont de détenir ensemble une part importante des sources de notre civilisation et aussi, quant à leur sécurité, parce qu'ils sont des Continentaux et qu'ils ont devant eux une seule et même menace d'un bout à l'autre de leur ensemble territorial.

Enfin, ils sont solidaires par le fait qu'aucun d'entre eux n'est lié au-dehors par aucun accord politique ou militaire particulier.

Il a donc été possible, psychologiquement et matériellement, d'organiser une Communauté économique des Six. D'ailleurs, cela n'a pas été sans peine. Quand le Traité de Rome a été signé en 1957, c'était après de longues discussions et, une fois conclu, pour qu'on pût réaliser quelque chose il fallait que nous autres Français, nous nous mettions en ordre dans les domaines économique, financier, monétaire etc., et cela a été fait en 1959.

A partir de ce moment-là, la Communauté était en principe viable mais il fallait alors appliquer le Traité. Or, ce Traité qui était assez précis,

assez complet, au sujet de l'industrie, ne l'était pas du tout, au sujet de l'agriculture. Et cependant, pour notre pays, il fallait que ce fût réglé.

Il est bien évident, en effet, que dans l'ensemble de notre activité nationale l'agriculture est un élément essentiel. Nous ne pouvons concevoir un Marché commun dans lequel l'agriculture française ne trouverait pas des débouchés à la mesure de sa production et nous convenons d'ailleurs que, parmi les Six, nous sommes le pays auquel cette nécessité s'impose de la manière la plus impérieuse.

C'est pourquoi, en janvier dernier, quand on pensa à mettre en œuvre la deuxième phase du Traité, autrement dit un commencement pratique d'application, nous avons été amenés à poser comme condition formelle l'entrée de l'agriculture dans le Marché commun.

Cela fut finalement accepté par nos partenaires mais, il y fallut des arrangements très complexes et très difficiles². Et encore, certains règlements sont-ils toujours en cours. Je note en passant que, dans cette vaste entreprise, toutes les décisions prises l'ont été par les Gouvernements, car il n'y a nulle part ailleurs d'autorité, ni de responsabilité. Mais je dois dire que, pour préparer et éclairer les affaires, la Commission de Bruxelles a travaillé d'une façon très objective et très pertinente.

Là-dessus, la Grande-Bretagne a posé sa candidature au Marché commun³. Elle l'a fait après s'être naguère refusée à participer à la Communauté qu'on était en train de bâtir, après avoir créé une sorte de libre-échange avec six autres États, après avoir enfin — je peux bien le dire, on se rappelle les négociations qui ont été menées si longuement à ce sujet — après avoir fait quelques pressions sur les Six pour empêcher que ne commence réellement l'application du Marché commun. L'Angleterre donc a demandé à son tour à y entrer, mais suivant ses propres conditions.

Cela pose, sans aucun doute, à chacun des six États et cela pose à l'Angleterre des problèmes d'une très grande dimension.

L'Angleterre, en effet, est insulaire, maritime, liée par ses échanges, ses marchés, son ravitaillement, aux pays les plus divers et souvent les plus lointains. Elle exerce une activité essentiellement industrielle et commerciale et très peu agricole. Elle a, dans tout son travail, des habitudes et des traditions très marquées, très

originales.

Bref, la nature, la structure, la conjoncture, qui sont propres à l'Angleterre, diffèrent profondément de celles des Continentaux.

Comment faire pour que l'Angleterre, telle qu'elle vit, telle qu'elle produit, telle qu'elle échange, soit incorporée au Marché commun tel qu'il a été conçu et tel qu'il fonctionne ?

Par exemple, le moyen par lequel se nourrit le peuple de Grande-Bretagne, c'est-à-dire en fait l'importation de denrées alimentaires achetées à bon marché dans les deux Amériques ou dans les anciens Dominions, tout en donnant encore des subventions considérables aux paysans anglais, ce moyen-là est évidemment incompatible avec le système que les Six ont établi tout naturellement pour eux-mêmes.

Le système des Six consiste à faire un tout des produits agricoles de toute la Communauté, à fixer rigoureusement leurs prix, à interdire qu'on les subventionne, à organiser leur consommation entre tous les participants et à imposer à chacun de ces participants de verser à la Communauté toute économie qu'il ferait en faisant venir du dehors des aliments au lieu de manger ceux que fournit le Marché commun.

Encore une fois, comment faire entrer l'Angleterre telle qu'elle est dans ce système-là ?

On a pu croire parfois que nos amis Anglais, en posant leur candidature pour le Marché commun, acceptaient de se transformer eux-mêmes au point de s'appliquer toutes les conditions qui sont acceptées et pratiquées par les Six ; mais la question est de savoir si la Grande-Bretagne, actuellement, peut se placer, avec le Continent et comme lui, à l'intérieur d'un tarif qui soit véritablement commun, de renoncer à toute préférence à l'égard du Commonwealth, de cesser de prétendre que son agriculture soit privilégiée et encore de tenir pour caducs les engagements qu'elle a pris avec les pays qui font partie de sa zone de libre-échange. Cette question-là, c'est toute la question.

On ne peut pas dire qu'elle soit actuellement résolue. Est-ce qu'elle le sera un jour ? Seule, évidemment, l'Angleterre peut répondre.

La question est posée d'autant plus que, à la suite de l'Angleterre, d'autres États qui sont, je le répète, liés "a elle dans la zone de libre-échange, pour les mêmes raisons que la Grande-Bretagne, voudraient ou voudront entrer dans le Marché commun.

Il faut convenir que l'entrée de la Grande-Bretagne, d'abord, et puis celle de ces États-là changera complètement l'ensemble des ajustements, des ententes, des compensations, des règles, qui ont été établies déjà entre les Six, parce que tous ces États, comme l'Angle-

² Il s'agit des accords conclus à Bruxelles le 14 janvier 1962

³ Cette candidature a été annoncée par M. Harold MacMillan, Premier ministre britannique, le 31 juillet 1961. Elle a donné lieu à des négociations qui se sont ouvertes le 8 novembre 1961.

terre, ont de très importantes particularités. Alors, c'est un autre Marché commun dont on devrait envisager la construction. Mais celui qu'on bâtirait à onze et puis à treize et puis peut-être à dix-huit ne ressemblerait guère, sans aucun doute, à celui qu'ont bâti les Six.

D'ailleurs, cette Communauté s'accroissant de cette façon verrait se poser à elle tous les problèmes de ses relations économiques avec une foule d'autres États, et d'abord avec les États-Unis.

Il est à prévoir que la cohésion de tous ses membres, qui seraient très nombreux, très divers, n'y résisterait pas longtemps et, qu'en définitive, il apparaîtrait une Communauté atlantique colossale sous dépendance et direction américaines et qui aurait tôt fait d'absorber la Communauté européenne.

C'est une hypothèse qui peut parfaitement se justifier aux yeux de certains, mais ce n'est pas du tout ce qu'a voulu faire et ce que fait la France et qui est une construction proprement européenne.

Alors, il est possible qu'un jour l'Angleterre vienne à se transformer elle-même suffisamment pour faire partie de la communauté européenne, sans restriction et sans réserve, et de préférence à quoi que ce soit, et dans ce cas-là les Six lui ouvriraient la porte et la France n'y ferait pas obstacle, bien qu'évidemment la simple participation de l'Angleterre à la Communauté changerait considérablement sa nature et son volume.

Il est possible aussi que l'Angleterre n'y soit pas encore disposée et c'est bien là ce qui paraît résulter des longues, si longues, conversations de Bruxelles. Mais, si c'est le cas, il n'y a rien qui puisse être dramatique.

D'abord, quelque décision que prenne l'Angleterre à cet égard, il n'y a aucune raison pour que soient changés, en ce qui nous concerne, les rapports que nous avons avec elle. La considération, le respect, qui sont dûs à ce grand État-là, ce grand peuple, n'en seront pas altérés le moins du monde.

Ce que l'Angleterre a fait à travers les siècles et dans le monde est reconnu comme immense, bien qu'elle ait eu souvent des conflits avec la France. La participation glorieuse de la Grande-Bretagne à la victoire qui couronna la Première Guerre mondiale, nous, Français, l'admirons pour toujours. Quant au rôle qu'a joué l'Angleterre dans le moment le plus dramatique et décisif de la Deuxième Guerre mondiale⁴, nul n'a le droit de l'oublier.

En vérité le destin du monde libre, et d'abord le nôtre, et même celui des États-Unis et celui de la Russie, ont dépendu dans une large mesure de

la résolution, de la solidité, du courage du peuple anglais, tels que Churchill a su les mettre en œuvre. Aujourd'hui même, personne ne peut contester la capacité et la valeur britanniques.

Alors, je le répète, si les négociations de Bruxelles ne devaient pas actuellement aboutir, rien n'empêcherait que soit conclu entre le Marché commun et la Grande-Bretagne un accord d'association, de manière à sauvegarder les échanges, et rien n'empêcherait non plus que soient maintenues les relations étroites de l'Angleterre et de la France et que se poursuive et se développe leur coopération directe dans tous les domaines, notamment ceux de la science, de la technique et de l'industrie, comme d'ailleurs les deux pays viennent de le prouver en décidant de construire ensemble l'avion supersonique « Concorde ».

Enfin, il est très possible que l'évolution propre à la Grande-Bretagne et l'évolution de l'univers portent les Anglais vers le continent, quels que soient les délais avant l'aboutissement. Pour ma part, c'est cela que je crois volontiers, et c'est pourquoi, à mon avis, de toute manière, ce sera un grand honneur pour le Premier ministre britannique, pour mon ami M. Harold MacMillan et pour son gouvernement, d'avoir discerné cela d'aussi bonne heure, d'avoir eu assez de courage politique pour le proclamer et d'avoir fait faire les premiers pas à leur pays dans la voie qui, un jour peut-être, le conduira à s'amarrer au continent⁵.

Q. — Quelle est la position de la France face au projet Kennedy de formule multilatérale, c'est-à-dire face aux accords des Bahamas⁶ ?

⁵ Sur l'initiative de la délégation française, les négociations ouvertes le 8 novembre 1961 à Bruxelles au sujet de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun seront interrompues le 29 janvier 1963

⁶ Le Premier ministre britannique Harold MacMillan et le Président John F. Kennedy se sont entretenus à Nassau, dans les îles Bahamas, du 18 au 21 décembre 1962. En 1960, la Grande-Bretagne a abandonné la construction de la fusée Blue Streak, destinée à équiper sa force nucléaire stratégique, et conclu un accord entre les États-Unis en vue du développement en commun de la construction d'un autre type de fusée, dit Skybolt. Mais en décembre 1962, les États-Unis ont décidé de renoncer à construire la fusée Skybolt, ce qui risque de priver à brève échéance la force nucléaire britannique de toute efficacité. Au cours de leurs entretiens de Nassau, M. MacMillan et le Président Kennedy se sont mis d'accord sur la fourniture à la Grande-Bretagne par les États-Unis de fusées Polaris, dont les ogives thermonucléaires seraient fabriquées par l'Angleterre, de même que les sous-marins destinés à utiliser ces fusées. Ils ont également envisagé la création d'une force nucléaire multilatérale, composée d'éléments américains, britanniques et éventuel-

⁴ De juin à octobre 1940

R. — Déjà plusieurs fois, j'ai saisi l'occasion d'indiquer publiquement quelle était la politique de la France au point de vue de sa défense et aussi de quels moyens elle jugeait nécessaire de se doter en conséquence. Cette fois encore, je vais tâcher d'éclairer le sujet. De toute manière je répète, après l'avoir souvent dit, que la France entend avoir en propre sa défense nationale. Il est évident qu'un pays, comme est en particulier le nôtre, ne peut pas par le temps qui court, ne pourrait pas, conduire à lui tout seul une grande guerre moderne. Avoir des alliés, cela va de soi pour nous dans la période historique où nous sommes. Mais avoir aussi, pour un grand peuple, la libre disposition de soi-même et de quoi lutter pour la garder, c'est une nécessité formelle, car les alliances n'ont pas de vertus absolues, quels que soient les sentiments qui les fondent. Si on perd spontanément et même pour un temps la disposition de soi-même, on risque fort de ne la retrouver jamais. Et puis, les conditions dans lesquelles nous nous trouvons nous imposent, elles aussi, d'agir de cette façon.

Nous sommes à l'ère atomique et nous sommes un pays qui peut être détruit à tout instant, à moins que l'agresseur ne soit détourné de l'entreprise par la certitude qu'il subira, lui aussi, des destructions épouvantables. Cela justifie simultanément l'alliance et l'indépendance. Les Américains, nos alliés, nos amis, ont eu longtemps, à eux seuls, un armement nucléaire. Tant qu'ils avaient seuls un tel armement et qu'ils manifestaient la volonté de l'utiliser aussitôt si l'Europe était attaquée — car seule l'Europe pouvait alors être attaquée — les Américains faisaient en sorte que, pour la France, la question d'une invasion ne se posât guère puisque l'attaque était invraisemblable. Il s'agissait alors pour l'Alliance Atlantique, c'est-à-dire pour le commandement américain, de disposer en Europe et en Amérique d'une aviation tactique et stratégique capable de lancer les projectiles-- atomiques — car, à ce moment-là, seuls les avions pouvaient le faire — et, ainsi, de protéger l'Europe. Il s'agissait aussi de mettre en ligne, en Europe même, des forces conventionnelles terrestres, navales, aériennes qui puissent assurer le déploiement et la mise en œuvre des moyens atomiques. On peut dire que, pendant ce temps-là, la dissuasion: jouait à plein et qu'il y avait un empêchement pratiquement infranchissable à

lement français, étant cependant admis que la Grande-Bretagne pourrait utiliser librement ses propres fusées Polaris si son Gouvernement estimait que des intérêts nationaux suprêmes étaient en jeu. Des propositions tendant soit à la création de la force multilatérale, soit à la fourniture à la France par les États-Unis de fusées Polaris dans les mêmes conditions qu'à la Grande-Bretagne, ont été faites à la France le 21 décembre 1962.

une invasion de l'Europe. On ne saurait trop apprécier l'étendue du service, fort heureusement passif, que pendant cette période les Américains ont, de cette façon, rendu à la liberté du monde.

Depuis, les Soviétiques ont eu, eux aussi, un armement nucléaire⁷ et cet armement est assez puissant pour mettre en question la vie même de l'Amérique. Naturellement je ne fais pas d'évaluation — si tant est qu'on puisse établir un rapport entre le degré d'une mort et le degré d'une autre — mais le fait nouveau et gigantesque est là. Dès lors, les Américains se trouvaient, ils se trouvent, devant l'hypothèse d'une destruction directe. Alors la défense immédiate, et on peut dire privilégiée, de l'Europe et le concours militaire de l'Europe, qui étaient naguère les données fondamentales de leur stratégie, passent, par la force des choses, au second plan. On vient de le voir tout justement dans l'affaire de Cuba.

Les Américains, se trouvant exposés à une attaque atomique directe à partir des Caraïbes, ont agi de manière à se débarrasser de la menace et, s'il l'avait fallu, à la briser, sans qu'il parût ni à eux, ni d'ailleurs à personne, que la partie se jouerait nécessairement en Europe et sans recourir au concours direct des Européens⁸. D'autre part, les moyens qu'ils ont tout aussitôt décidé d'utiliser pour faire face à une attaque directe, soit qu'elle provint seulement de Cuba, soit qu'elle fût combinée avec une autre venant d'ailleurs, se sont trouvés automatiquement affectés à autre chose qu'à la défense de l'Europe, lors même que celle-ci eût été attaquée à son tour. Et puis, par-dessus tout, la dissuasion est maintenant le fait des Russes comme le fait des Américains, ce qui veut dire, qu'en cas de guerre atomique générale, il y aurait fatalement des destructions épouvantables et peut-être mortelles pour l'un et pour l'autre pays. Dans ces conditions personne dans le monde, en particulier personne en Amérique, ne peut dire si, où, quand, comment, dans quelle mesure, les armements nucléaires américains seraient employés à défendre l'Europe. Cela n'empêche, d'ailleurs, pas du tout que les armements nucléaires américains, qui sont les plus puissants de tous, demeurent la garantie essentielle de la paix mondiale. Ce fait, et la détermination avec laquelle le Président Kennedy s'en est servi, sont, eux aussi, apparus en pleine lumière à partir de l'affaire de Cuba. Mais il reste que la puissance nucléaire américaine ne répond pas, nécessairement et immédiatement, à toutes les éventualités

⁷ La première bombe atomique russe a explosé le 14 juillet 1949

⁸ Le Général de Gaulle a approuvé l'attitude prise par le Président Kennedy en octobre 1962, au moment de la crise de Cuba. Mais cette attitude a été décidée par le Gouvernement américain sans consultation de ses alliés européens, qu'il s'est borné à informer de ses intentions

concernant l'Europe et la France.

Ainsi, les principes et les réalités s'accordent pour conduire la France à se doter d'une force atomique qui lui soit propre. Cela n'exclut pas du tout, bien entendu, que soit combinée l'action de cette force avec celle des forces analogues de ses alliés. Mais, pour nous, dans l'espèce, l'intégration est une chose qui n'est pas imaginable⁹. En fait, on le sait, nous avons commencé, par nos seuls et propres moyens, à inventer, à expérimenter et à construire des bombes atomiques et les véhicules pour les lancer.

Il est tout à fait explicable que cette entreprise française ne paraisse pas très satisfaisante à certains milieux américains. En politique et en stratégie, comme en économie, le monopole, tout naturellement, apparaît à celui qui le détient comme le meilleur système possible. Alors, on entend un chœur multiple d'officieux, de spécialistes, de publicistes américains s'en prendre violemment, fortement, à notre armement autonome. « La force atomique dont la France prétend se doter est et restera, disent-ils, infime par rapport à celle des États-Unis et de la Russie. La construire, c'est donc perdre beaucoup d'efforts et beaucoup d'argent pour rien. Et puis, à l'intérieur de l'alliance, les États-Unis ont une supériorité écrasante, alors qu'on n'aille pas contrarier leur stratégie par quelque action divergente ! »

Il est parfaitement vrai que la quantité des moyens nucléaires dont nous pourrions nous doter n'équivaudra pas, de loin, à la masse de ceux des deux géants d'aujourd'hui. Mais, depuis quand est-il prouvé qu'un peuple doit demeurer privé des armes les plus efficaces pour cette raison que son principal adversaire éventuel et son principal ami ont des moyens très supérieurs au sien ? La France, lorsque c'était naguère son tour d'être un colosse du monde, a souvent éprouvé ce que valent, ou bien la résistance d'un adversaire moins puissant, mais qui était bien équipé, ou bien le concours d'un allié mettant en ligne des moyens inférieurs, mais bien trempés et bien utilisés.

Du reste, la force atomique a ceci qui lui est propre qu'elle a une efficacité certaine, et dans une mesure effrayante, même si elle n'approche pas du maximum imaginable. En 1945, deux bombes, alors élémentaires, ont amené à capituler le Japon qui ne pouvait pas répondre. Je ne veux pas évoquer ici les hypothèses dans lesquelles l'Europe pourrait subir des actions nucléaires localisées, mais dont les conséquences

⁹ La force nucléaire multilatérale dont la création a été envisagée par M. Harold MacMillan et par le Président John F. Kennedy à Nassau, serait une force « intégrée ».

politiques et psychologiques seraient immenses, à moins qu'il n'y ait la certitude qu'une riposte du même degré serait aussitôt déclenchée. Je veux dire seulement que la force atomique française, dès l'origine de son organisation, aura la sombre et terrible capacité de détruire en quelques instants des millions et des millions d'hommes. Ce fait ne peut pas manquer d'influer, au moins quelque peu, sur les intentions de tel agresseur éventuel.

Là-dessus, aux Bahamas, l'Amérique et l'Angleterre ont conclu un accord et il nous a été demandé d'y adhérer nous-mêmes. Bien entendu, je ne parle de cette proposition et de cet accord que parce qu'ils ont été publiés et qu'on en connaît le contenu. Il s'agit de constituer une force atomique, dite multilatérale, dans laquelle l'Angleterre verse les moyens qu'elle a et ceux qu'elle aura et où les Américains placent quelques-uns des leurs. Cette force multilatérale est affectée à la défense de l'Europe et elle dépend du commandement américain de l'O.T.A.N. Il est toutefois entendu que les Anglais conservent la faculté de reprendre à leur disposition leurs moyens atomiques dans le cas où l'intérêt national suprême leur paraîtrait l'exiger. Quant à la masse des moyens nucléaires américains, elle demeure en dehors de la force multilatérale et sous les ordres directs du Président des États-Unis.

D'autre part, et en somme par compensation, l'Angleterre peut acheter à l'Amérique, si elle le veut, des fusées Polaris, qui sont, comme on le sait, lancées à partir de sous-marins construits en conséquence et qui emportent à 2 000 ou 3 000 kilomètres les projectiles thermonucléaires qui leur sont adaptés. Pour construire ces sous-marins et ces projectiles, les Anglais disposent du concours privilégié des Américains¹⁰.

On sait, je le dis en passant, que ce concours-là ne nous a jamais été proposé et on doit savoir, en dépit de ce que certains racontent, que nous ne l'avons jamais demandé.

La France a pris acte de l'accord anglo-américain des Bahamas. Tel qu'il est conçu, personne sans doute ne s'étonnera que nous ne puissions y souscrire. Il ne nous serait vraiment pas utile d'acheter des fusées Polaris, alors que nous n'avons ni sous-marins pour les lancer, ni têtes thermonucléaires pour les armer. Dans doute, un jour viendra où nous aurons ces sous-marins et ces têtes nucléaires. Mais le délai sera long. Car la guerre mondiale, l'invasion et leurs conséquences nous ont beaucoup retardés dans notre développement atomique.

¹⁰ La législation américaine sur le secret nucléaire, dite loi Mac-Mahon, n'exclut pas la communication par les États-Unis à la Grande-Bretagne d'informations scientifiques et techniques utiles à la création d'un armement nucléaire.

Lorsque nous aurons un jour ces sous-marins et ces têtes, que vaudront alors les Polaris ? A ce moment-là, vraisemblablement, nous disposerons de fusées de notre propre invention. Autrement dit, pour nous, techniquement parlant, l'affaire n'est pas « d'actualité ».

Mais aussi elle ne répond pas au principe dont j'ai parlé tout à l'heure, qui consiste à disposer, en propre, de notre force de dissuasion. Verser nos moyens dans une force multilatérale sous commandement étranger, ce serait contrevenir à ce principe de notre défense et de notre politique. Il est vrai que nous pourrions garder nous aussi, théoriquement, la faculté de reprendre entre nos mains, dans une hypothèse suprême, nos éléments incorporés à la force multilatérale. Mais comment le ferions-nous pratiquement, dans les instants inouïs de l'apocalypse atomique ? Et puis, cette force multilatérale comporte forcément un enchevêtrement de liaisons, de transmissions, d'interférences à l'intérieur d'elle-même et un enveloppement de sujétions extérieures tels que, si on lui arrachait soudain une partie intégrante d'elle-même, on risquerait fort de la paralyser juste au moment où, elle devrait agir.

Au total, nous nous en tenons à la décision que nous avons arrêtée construire et, le cas échéant, employer nous-mêmes notre force atomique. Cela sans refuser bien sûr la coopération, qu'elle soit technique ou qu'elle soit stratégique, si celle-ci est, d'autre part, souhaitée par nos alliés.

On m'a posé plusieurs questions au sujet de l'Allemagne. Celles-là sont d'actualité puisque nous allons avoir le grand honneur et le grand plaisir de recevoir ici, la semaine prochaine, le Chancelier fédéral et plusieurs de ses ministres.

Q. — *Comment concevez-vous, à la veille de votre entretien avec le Chancelier Adenauer, l'évolution de la coopération franco-allemande ?*

R. — J'espère que cette question couvre à peu près toutes celles qui ont été posées sur ce sujet et auxquelles je vais répondre ensemble.

Parmi les éléments nouveaux qui sont en train de façonner le monde d'à présent, je crois qu'il n'y en a pas qui soient plus frappants et plus féconds que le fait franco-allemand. Deux grands peuples, qui se sont longuement et terriblement opposés et combattus, se portent maintenant l'un vers l'autre dans un même élan de sympathie et de compréhension. Il ne s'agit pas seulement d'une réconciliation commandée par les circonstances. Ce qui se produit, en vérité, c'est une espèce de découverte réciproque des deux voisins, dont chacun s'aperçoit à quel point l'autre est valable, méritant et attrayant.

De là, part ce désir de rapprochement manifesté partout dans les deux pays, conforme

aux réalités et qui commande la politique parce que, pour la première fois depuis maintes générations, les Germains et les Gaulois constatent qu'ils sont solidaires. Ils le sont évidemment quant à leur sécurité, puisque la même menace de domination étrangère se dresse devant eux, tandis que leurs territoires constituent une même aire stratégique. Ils le sont économiquement parce que, pour chacun d'entre eux, les échanges mutuels sont un élément essentiel et prépondérant. Ils le sont au point de vue de leur rayonnement et de leur développement culturels, parce qu'en fait de pensée, de philosophie, de science, d'art, de technique, ils se trouvent complémentaires.

Mais voici que la voix des peuples fait entendre que ces courants correspondent en profondeur à quelque chose de décisif et, sans aucun doute, d'historique. Déjà quand, dans notre capitale, le Président Luebke', puis officiellement, à Paris et en province, le Chancelier Adenauer 2, sont venus visiter la France, il se leva de nos populations, un ensemble d'hommages et de témoignages qui ne pouvaient laisser aucun doute sur le cours complètement nouveau — c'est le moins que l'on puisse dire — qu'avaient pris chez nous ces sentiments.

Quand moi-même, en septembre dernier, j'eus l'honneur d'aller porter à l'Allemagne le salut du peuple français, quand je fus reçu à Bonn, à Cologne, à Düsseldorf, à Duisbourg, à Hambourg, à Munich, à Stuttgart et dans d'autres localités, tous ceux qui pouvaient voir Il entendre ont été bouleversés par le déferlement élémentaire, extraordinaire, d'enthousiasme qui s'est produit à cette occasion en faveur de l'amitié de l'Allemagne et de la France, de l'union de l'Europe telle qu'elles la veulent toutes les deux et de leur action commune dans l'univers.

Quant à moi, j'en ai été, je dois le dire, touché jusqu'au tréfonds de mon âme et affermi dans ma conviction que la politique nouvelle des relations franco-allemandes repose sur une base populaire incomparable.

Or, cette politique, ce fut depuis toujours, c'est un hommage qu'on doit lui rendre, celle du Chancelier Adenauer. Ce grand homme d'État n'a jamais cessé de penser et de proclamer que la coopération de l'Allemagne et de la France était une nécessité absolue de la vie et du développement moderne des deux pays, mais aussi qu'elle constituait la condition et le fondement même de la construction de l'Europe, enfin qu'elle était dans le présent l'élément primordial de la sécurité de notre continent et, peut-être, dans l'avenir, celui de l'équilibre et de la paix entre les nations qui le peuplent de l'est à l'ouest.

Comme nous pensons exactement de même, les

Gouvernements de Bonn et de Paris n'ont pas eu grand-peine à s'accorder pour resserrer pratiquement leur rapports dans les domaines politique, économique, culturel et dans celui de la défense.

La réunion franco-allemande que nous aurons ici prochainement nous permettra, nous l'espérons bien, d'organiser notre coopération mieux qu'elle ne l'est déjà¹¹. Il va sans dire qu'il y a là rien qui ressemble, ni qui tende, à l'édification entre l'Allemagne et la France de quelque communauté exclusive. Les deux pays ont décidé et se sont engagés à faire partie intégrante de l'Europe telle qu'on la bâtit à partir du traité de Rome. Au demeurant il est absolument impossible de voir comment le rapprochement plus effectif des peuples français et allemand pourrait nuire en quoi que ce soit à la fraternité de l'Italie et de la France — fraternité deux fois millénaire et aujourd'hui plus vivante que jamais — et aux liens si étroits que les siècles ont tissés entre nous, la Belgique, la Hollande, et le Luxembourg.

Mais il est vrai, qu'en rendant leur coopération plus étroite, l'Allemagne et la France donnent un exemple qui peut être utile à la coopération de tous.

Q. — Je vous avais demandé si l'armée de la République fédérale allemande, déployée où elle se trouve et commandée comme elle l'est, pouvait être munie et disposer d'armements nucléaires.

R. — Monsieur, en l'occurrence, il appartient à l'Allemagne fédérale de dire ce qu'elle veut et de mener sa politique. Vous avez vu, qu'en matière de défense, la France mène la sienne. Il est évident qu'il y a une solidarité étroite entre la défense de l'Allemagne et celle de la France, mais chaque pays est maître chez lui et je ne répondrai pas pour le Gouvernement allemand.

Q. — Étant donné que vous avez maintes fois dit dans vos discours passés que, le moment venu, la France dirait la contribution qu'elle entend apporter au désarmement, ne pensez-vous pas, mon Général, que le moment est venu d'en parler ?

R. — Je ne vois pas en quoi le désarmement se pratique¹². Il est question périodiquement entre les États-Unis et la Russie soviétique, qui ont d'énormes armements nucléaires, de suspendre leurs expériences. Cela arrive généralement quand tous les deux viennent d'en faire une série considérable.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que ces deux grands États suspendent leurs

expériences atomiques, mais le fait qu'ils les suspendraient ne changerait absolument rien à leur armement tel qu'il existe et ne sera absolument pas une mesure de désarmement. Il nous est arrivé très souvent de dire que, tant qu'il existe dans le monde des forces nucléaires telles que celles qui s'y trouvent, rien ne pourra empêcher la France de s'en procurer elle-même, mais que, si le jour venait où ces armements-là seraient vraiment détruits, c'est de grand cœur que la France renoncerait à en faire pour son propre compte.

Eh bien ! je crois que j'ai satisfait, Mesdames, Messieurs autant que j'ai pu, à votre curiosité. Je vous remercie de l'aimable attention que vous m'avez portée et j'ai l'honneur de vous saluer.

¹¹ Cette réunion aboutira à la conclusion du traité de coopération du 22 janvier 1963

¹² Une Conférence du désarmement siège à Genève, sous les auspices de l'O.N.U., depuis le 14 mars 1962. Elle n'a abouti à aucun résultat. La France n'y participe pas